

**Séance du 18 janvier 2024**

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal **19**  
En exercice **18**  
Qui ont pris part à la délibération **15**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le DIX-HUIT JANVIER à 20 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

**Vote**

Pour **15**  
Contre **0**  
Abstentions **0**

Présents : 13  
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR.

**Date de la convocation**

12/01/2024

Absents excusés : 5 (dont 2 pouvoirs)  
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,  
Laura JARROUSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,  
Jérôme FRANQUES, absent excusé,  
Bruno SELAS, absent excusé,  
Estelle BIER, absente excusée.

**Date d'affichage**

15/01/2024

Secrétaire de séance : Patrick LEGER

**Délibération n° 2024/01/005 – BP 2023 – Décision Modificative n° 4 portant augmentation de crédits dépenses et recettes.**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la modification budgétaire suivante, portant augmentation de crédits dépenses et recettes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D2131/041 : constructions bâtiments publics		13 296,00 €		
<b>TOTAL D041 : opérations patrimoniales</b>		<b>13 296,00 €</b>		
R203/041 : frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion				13 296,00 €
<b>TOTAL D041 : opérations patrimoniales</b>				<b>13 296,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :  
- d'adopter la décision modificative portant augmentation de crédits, selon les termes ci-dessus,  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Acte rendu exécutoire,  
Après transmission par voie dématérialisée  
En Préfecture le :  
Publication le :  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ